

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2017

Présents :

GEFFROY Mathieu, LE CAM Hervé, COURTOIS Jean-Yves, GESTIN Joseph, GAUTIER Anne, LE CAM Georges, PAMPANAY Fabienne, LE PRÉ René, SAVÉAN Bernard, AKALP Jacqueline.

Absent excusé : LE LOUARN Serge, QUENDERFF Jean-Luc (pouvoir à SAVEAN Bernard), STEUNOU Sylvie (donne pouvoir à PAMPANAY Fabienne), PINSON Zofia (donne pouvoir à LE PRÉ René),

Secrétaire de séance : LE CAM Georges.

Budget primitif 2017

Budget annexe assainissement :

Monsieur le Maire présente le budget primitif proposé par la commission finances pour le budget annexe Assainissement. La proposition s'équilibre en fonctionnement à 30 143,50 € et présente en *dépenses* :

- 11 928 € de dotations aux amortissements
- 6 930 € d'intérêts d'emprunts
- 770 € de charges à caractère général

et en *recettes*

- 12 000 € de redevance d'assainissement
- 5 293,50 € de dotation du budget principal
- 12 850 € d'amortissements,

soit un virement prévisionnel à la section d'investissement de 10 515,50 €.

Pour la section investissement, les prévisions s'équilibrent à 33 224,41 € et présentent en *dépenses* :

- 12 850 € de subventions d'équipements
- 9 624,41 € de solde d'exécution négatif (report de 2016)
- 10 750 € de remboursement de capital d'emprunt

et pour les *recettes*

- 10 780,91 € de report de 2016.
- 11 928 € de subventions
- 10 515,50 € de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget prévisionnel du budget annexe assainissement.

Budget principal :

Monsieur le Maire présente le budget primitif proposé par la commission finances pour le budget communal. La proposition de budget s'équilibre en fonctionnement à 478 970 € et présente en *dépenses* :

- 180 000 € de charges de personnel
- 146 495 € de charges à caractère général
- 56 143,50 € d'autres charges de gestion courante
- 26 000 € d'intérêts d'emprunts
- 5 700 € d'atténuations de produits
- 5 976 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections
- 1 362 € de charges exceptionnelles

et en *recettes*

- 204 400 € d'impôts et taxes
- 204 650 € de dotations, subventions et participations
- 34 900 € d'autres produits de gestion courante
- 13 500 € de remboursement sur rémunération du personnel
- 11 320 € de produits des services du domaine et des ventes
- 6 200 € de produits exceptionnels

soit un virement prévisionnel à la section d'investissement de 57 293,50 €.

Pour la section investissement, les prévisions s'équilibrent à 553 972 € et présentent en *dépenses* :

- 6 490 € pour l'agrandissement du cimetière.
- 60 000 € pour le remplacement du tracteur
- 7 550 € pour la fin des travaux de mise aux normes de l'école.
- 1 932 € pour le remplacement des commandes d'éclairage public.

- 468 000 € pour la rénovation de la salle des fêtes.
- 10 000 € pour la révision de la toiture de la chapelle St Antoine
- 69 000 € de remboursement de capital d'emprunt et de cautionnements.
- 6 500 € de remboursement de plan de relance FCTVA.

et pour les *recettes*

- 7 400 € de subvention pour l'opération cimetière
- 8 000 € de subvention pour l'école
- 169 350 € de subvention pour la salle des fêtes.
- 5 000 € de subventions pour la chapelle St Antoine
- 16 800 € de reprise de l'ancien tracteur
- 176 660,31 € d'opérations financières dont 9 000 € de FCTVA, 97 419,83 € d'excédents de fonctionnement de 2016 et 2 500 € de cautionnements.
- 4 470,98 € de solde d'investissement de 2016
- 57 293,50 € de virement de la section de fonctionnement.
- 5 976 € d'opérations d'ordre.

L'emprunt nécessaire à l'équilibre du programme d'investissement est donc de 246 261,69 €. A ce sujet, des précisions budgétaires ont été demandées sur le montant de prestations de la salle des fêtes. Les informations seront complétées ultérieurement. Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal à 11 pour et 2 abstentions approuve le budget prévisionnel communal.

Taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire rappelle que conformément au Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition il est nécessaire de fixer le taux d'imposition des taxes locales. Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, il propose de maintenir les taux appliqués en 2016 soit :

- Taxe d'habitation :
 - Taux 2016: 12,87%
 - Base prévisionnelle 2017 : 317 600 €
 - Produit attendu 2017 sans augmentation : 40 875 €
- Taxe foncière bâti :
 - Taux 2016 : 24,09 %
 - Base prévisionnelle 2017 : 270 900 €
 - Produit attendu 2017 sans augmentation : 65 260 €
- Taxe foncière non-bâti :
 - Taux 2016 : 62,14 %
 - Base prévisionnelle 2017 : 103 000 €
 - Produit attendu 2017 sans augmentation : 64 004 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit : Taxe d'habitation : 12,87%, Taxe foncière bâti : 24,09%, Taxe foncière non-bâti : 62,14%.

Subventions aux associations

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de voter les subventions communales aux associations. Il indique qu'il souhaite privilégier les associations œuvrant pour l'animation et la promotion du territoire communal et souhaite qu'un forfait par adhérent issu de la commune soit arrêté pour les associations hors commune. Après discussion il est convenu d'accorder la somme de 20 €. Monsieur Le Maire donne donc lecture des demandes de subventions qui ont été reçues en Mairie à ce jour et propose les attributions suivantes qui sont discutées au cas par cas. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide l'attribution des subventions suivantes :

Association	Nombres de licenciés (clubs sportifs)	Subvention 2016	Subvention 2017
PLUS		1 000,00 €	1 300,00 €
APAPP		1 250,00 €	1 300,00 €
Association des Parents d'Eleves		1 620,00 €	1 300,00 €
Ecole de LANRIVAIN			
Gar Nevez Laruen		500,00 €	500,00 €
L'Atelier		200,00 €	200,00 €

Dialogues avec la Nature		200,00 €	200,00 €
Amicale des Retraités		200,00 €	200,00 €
Les Blés d'Or	8	200,00 €	160,00 €
Familles Rurales		150,00 €	150,00 €
Centre d'Aide Alimentaire		200,00 €	150,00 €
Gym de KERIEN	7	180,00 €	140,00 €
Judo Club Pélemois	6	120,00 €	120,00 €
Groupement des Jeunes du Pélem		160,00 €	112,00 €
FNACA		200,00 €	100,00 €
Team du Pelem	4	60,00 €	80,00 €
Handball Pélemois	3	120,00 €	60,00 €
Comice Agricole		100,00 €	50,00 €
RKB			50,00 €
Société Hippique Argoat Trégor		50,00 €	50,00 €
Entente Basket du Pelem	2	40,00 €	40,00 €
RASED		47,00 €	33,00 €
Saint Brieuc Handisport	1	20,00 €	20,00 €
Escalade Armor Argoat	1	20,00 €	20,00 €
US ARGOAT Tennis de Table	1	20,00 €	20,00 €
Association l'Outil en Mains		20,00 €	20,00 €
LA PIERRE LE BIGAUT			Acquisition matériel pour le passage de la course
Chapelle St Antoine			
Racines d'Argoat			
CEKB			
Comité de Jumelage		50,00 €	
Foyer Socio Educatif			
Association Ciné Breizh			
Office des Sports de ST Nicolas		1 047,00 €	
Poney Club de GLOMEL	2		
Croix Rouge			
Argoat Emploi Services			
Fonds d'Aide aux Jeunes			
Kreiz Breizh Villages d'Europe			
MFR MORTAIN	1		
Fédération de Gouren			
APF			
Leucémie Espoir 22			
CIDFF			
EAUX ET RIVIERES DE BRETAGNE			
SECOURS CATHOLIQUE			
LES RESTAURANTS DU CŒUR			
CHAMBRE DES METIERS	3		
Solidarité Paysans			
Protection Civile			

Ligue Française contre la sclérose en plaque			
Association des Diabétiques des Côtes d'Armor			
France ADOT			
ADAPEI			
UNAFAM			
AFM THELETHON			
LA LIGUE CONTRE LE CANDER			
APAJH			
PICA 22			
Association régionale des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix			
TOTAL		7 774,00 €	6 375,00 €

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait un point sur le déploiement de la fibre sur le territoire communal. MEGALIS BRETAGNE, le Syndicat mixte en charge du déploiement des infrastructures va remplacer les câbles téléphoniques prochainement, de manière à augmenter le débit internet. Un élagage de l'ensemble des haies en bordure de réseau est à prévoir (à la charge du propriétaire). Le bon entretien des haies permettra une desserte de qualité. La solution retenue a été de réaliser les travaux en fonction des réseaux existants. L'ensemble du territoire sauf les villages de Kermodu, Colfons, Kervern et Guillarec, desservis depuis SAINT-NICOLAS-DU-PELEM, seront raccordés sur cette tranche des travaux.
- Les élus se sont positionnés pour la tenue du bureau de vote des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance,
Georges LE CAM,
Conseiller Municipal.



Georges Le Cam